

Dans quel cas ?	Avec quelles machines ?	Conditions préalables
<b>Démolition de constructions et d'installations diverses / Reconstitution d'un sol naturel</b>	Pelle mécanique Outils agricoles spécialisés	Suppression, démolition et évacuation de toutes les éléments, y c. dans le sous-sol, présents sur la surface où un sol naturel doit être reconstitué.

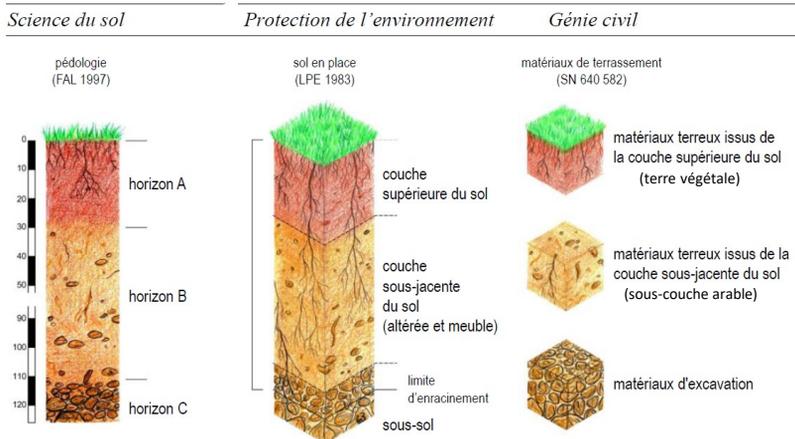
Conditions de réalisation : sol de la parcelle ressuyé, matériaux terreux déposés secs et friables, matériaux terreux et d'excavation non pollués

### Expertise de l'état du sol après les travaux de démolition

- Après le retrait des constructions et installations, y c. des couches de fondation, le pédologue mesure l'épaisseur du sol à reconstituer et évalue la nécessité de décompacter les couches mises à nu.



### Un sol naturel est constitué schématiquement de 2 couches (horizon A et B)



### Marche à suivre

A adapter à la situation initiale, à l'épaisseur du sol à reconstituer et à l'objectif d'utilisation de la surface, par exemple agriculture.

#### Ne pas utiliser des matériaux terreux comme remblai

Utiliser exclusivement des matériaux d'excavation (horizon C) comme remblai ou pour préparer le niveau sur lequel sera reconstitué le sol, par exemple jusqu'à 1 m au-dessous du niveau du futur terrain.

- Comme remblai, le mieux est d'utiliser un matériau d'excavation graveleux très perméable.
- Les matériaux d'excavation peuvent être compactés couche par couche de manière à minimiser d'éventuels tassements ultérieurs.
- Aménager le relief prévu avec les matériaux d'excavation, déduction faite des épaisseurs de sol à reconstituer par-dessus.

#### Reconstituer correctement le sol en deux couches (horizon A et B)

Une reconstitution correcte du sol assure un développement rapide et important des racines et un régime hydrique équilibré.

- Ameublir le remblayage ou la couche mise à nu lors de la démolition.
- Déposer 30 à 80 cm de matériaux terreux de type horizon B pour constituer la couche sous-jacente du sol (80 cm pour un sol agricole).
- Ne pas compacter l'horizon B lors de la mise en place.
- Ne pas lisser le niveau de l'horizon B.
- Déposer 30 cm de matériaux terreux de type horizon A pour constituer la couche supérieure du sol.
- Ne pas compacter l'horizon A.

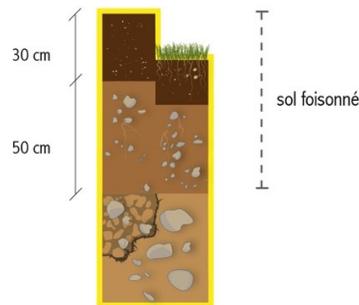
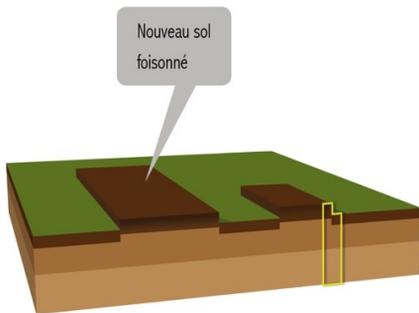
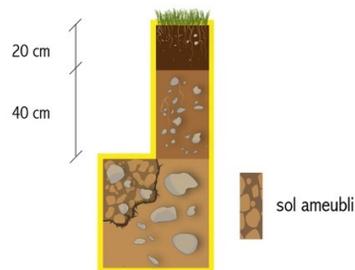
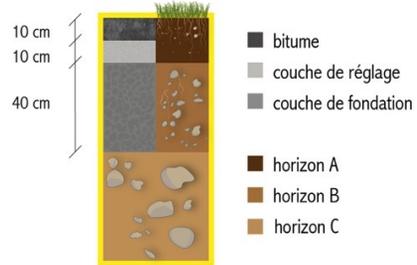
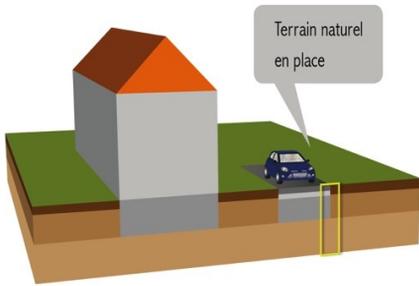
**Quel volume de terre prévoir ?**  
Le volume des matériaux foisonnés est plus élevé de 25%. C'est-à-dire, pour obtenir une couche de 1 m après tassement naturel, il faut déposer 1,25 m de matériaux foisonnés. Par conséquent, un sol nouvellement reconstitué dépasse le niveau du terrain.

Les sols qui viennent d'être reconstitués sont particulièrement sensibles au compactage, car ils sont meubles. A ce titre, ils ne sont pas portants. Dans la plupart des cas, il est possible d'éviter de rouler sur les sols remis en place en adoptant une procédure de travail adéquate.

- Mettre en place les horizons B et A par bandes.
- Eviter dans tous les cas de rouler sur le sol remis en place.
- Effectuer la mise en place en reculant ou en travaillant à partir d'une piste de chantier.

## Enherber pour régénérer le sol

Remise transitoire en culture et suivi après reconstitution du sol. Ensemencement de la surface du projet à la fin des travaux avec objectif de réactivation et restructuration biologique du sol. A cette fin, culture durant 3 années minimum d'une prairie associant graminées et fabacées, sans purin ni lisier et sans pâture.



### Documents de référence

Sols et constructions. Etat de la technique et des pratiques. Série "Connaissance de l'environnement", OFEV 2015  
Fiches techniques cantonales à télécharger [www.ge.ch/protection-sols](http://www.ge.ch/protection-sols)

L'action **RESPECTONS NOTRE SOL** de la Confédération et des Cantons - site internet [www.respectons-notre-sol.ch](http://www.respectons-notre-sol.ch) - fournit de nombreux conseils et recommandations permettant, en plus de protéger le sol, de réduire les coûts et respecter les délais, de satisfaire le client grâce à une construction soignée, de prévenir les dégâts d'eau, d'aménager des espaces verts durables et de préserver la nature en général.

